



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative CACE/498

Le 26 Janvier 2010

Aux administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: Commission d'études 1 des radiocommunications
– Suppression de 5 Questions UIT-R

Conformément à la Circulaire administrative CAR/285 du 14 octobre 2009, la suppression de 5 Questions UIT-R proposée par la Commission d'études a été soumise pour approbation par correspondance, en application de la procédure de la Résolution UIT-R 1-5 (voir le § 3.7).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites au 14 janvier 2010.

Les Questions UIT-R supprimées se trouvent dans l'Annexe.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe: 1

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe

Liste des Questions UIT-R supprimées

Question UIT-R	Titre
<u>202-2/1</u>	Identification et mesure (par leur mécanisme de production et par leurs effets) des diverses sources de brouillage causé aux systèmes de radiocommunication analogiques et numériques
<u>215/1</u>	Contrôle de la couverture radioélectrique des réseaux mobiles terrestres pour vérifier la conformité avec un accord de licence
<u>220-1/1</u>	Identification et caractérisation (par leur mécanisme de production) et par leurs effets des diverses sources de brouillage causé aux systèmes de radiocommunication analogiques et numériques
<u>225/1</u>	Inspection des stations de radiocommunication en vue de vérifier leur conformité avec les paramètres spécifiés dans les licences
<u>231/1</u>	Technique de mesure du bruit de fond dans les applications radioélectriques
